

À une séance spéciale du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 14 juillet 2008 à 17 h 30, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
 M. Yvan Larouche, conseiller
 Mme Claudine Paré, conseillère
 M. Serge Labonté, conseiller
 M. Serge Simard, conseiller
 M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
 M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

3957-140708 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

. Aucun

3958-140708 **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION**

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré dans la MRC de La Côte-de-Beaupré entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu du règlement #1064;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 829 000 \$; datée du 5 août 2008;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,23300	158 000 \$	3,15000%	2009	4,50733%
		165 000 \$	3,50000%	2010	
		173 000 \$	3,90000%	2011	
		181 000 \$	4,05000%	2012	
		2 152 000 \$	4,10000%	2013	

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.					
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.	98,35200	158 000 \$	3,25000%	2009	4,56467%
		165 000 \$	3,50000%	2010	
		173 000 \$	3,90000%	2011	
		181 000 \$	4,05000%	2012	
		2 152 000 \$	4,20000%	2013	
Financière Banque Nationale Inc.	98,11000	158 000 \$	3,10000%	2009	4,56478%
		165 000 \$	3,35000%	2010	
		173 000 \$	3,75000%	2011	
		181 000 \$	3,95000%	2012	
		2 152 000 \$	4,15000%	2013	
Marchés Mondiaux CIBC Inc.	98,35100	158 000 \$	3,30000%	2009	4,57578%
		165 000 \$	3,60000%	2010	
		173 000 \$	4,00000%	2011	
		181 000 \$	4,10000%	2012	
		2 152 000 \$	4,20000%	2013	

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de Valeurs Mobilières Desjardins Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement :

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 829 000 \$ de la Ville de Beupré soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins Inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE M. Henri Cloutier, maire et M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

ATTENDU QUE CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinés aux entreprises ».

3959-140708 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE**

ATTENDU QUE la Ville de Beupré entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 2 829 000 \$, en vertu du règlement d'emprunt numéro 1064:

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement que le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 829 000 \$:

QUE les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du 5 août 2008;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse populaire Desjardins Mont Sainte-Anne

9751 boulevard Ste-Anne
Sainte-Anne-de-Beaupré, Québec
G0A 3C0

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement le 5 février et le 5 août de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par le maire et le trésorier. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

3960-140708 **RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 829 000 \$, effectué en vertu du règlement numéro 1064, la Ville de Beaupré doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 5 août 2008); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6, et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 1064; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

3961-140708 **PROJET DE DÉVELOPPEMENT LOTS 15-P ET 16-P**

Attendu que les promoteurs du projet de développement Pignon sur Mont ont déposé le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Alain Gosselin, minute 11 359;

Attendu que le plan projet de lotissement reflète les discussions tenues lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 juin 2008;

Attendu que les promoteurs devront faire préparer un plan cadastral de la phase I du projet conforme aux règlements de lotissement et de zonage pour acceptation et pour les fins de la signature d'une entente relative aux travaux municipaux.

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Alain Gosselin, minute 11 359, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme. Cependant, le conseil municipal ne retient pas les noms de rues.

3962-140708 **PROJET DE DÉVELOPPEMENT PLATEAU ROUTE 360**

Attendu que MM. Christian Boily et Patrick Jacques ont déposé un nouveau plan projet de lotissement comprenant 34 terrains pour la construction de résidences unifamiliales isolées et jumelées ;

Attendu que ce nouveau plan projet fait suite aux discussions tenues lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme le 31 mars dernier et suite aux différentes rencontres entre les promoteurs, leur ingénieur et le comité technique de la Ville de Beupré;

Attendu que le tracé des rues ainsi que les pentes des rues ont été modifiées suite aux commentaires émis par les membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 31 mars dernier et aux commentaires émis par les membres du comité technique. Quant au lotissement sur les terrains de fortes pentes et leurs abords, des précisions sont à venir lorsque des relevés de terrain exhaustifs auront été effectués;

Attendu que le cours d'eau ainsi que l'ancienne route St-Ferréol pourraient faire l'objet d'un échange entre la Ville et les requérants pour faciliter la réalisation du projet;

Attendu que les promoteurs désirent établir des critères particuliers de construction et que lors de la réunion du 10 juin dernier, les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont exprimé un avis favorable pour modifier le règlement de zonage afin d'autoriser dans la zone 37-H les habitations unifamiliales jumelées;

Attendu que les requérants demandent aux membres du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter le concept du projet avant d'entreprendre d'autres dépenses qui permettront de finaliser le plan projet en conformité à la réglementation d'urbanisme;

Que suite à l'approbation par le conseil municipal du principe, les promoteurs devront déposer un nouveau plan projet de lotissement en conformité au règlement de lotissement et qui devra être approuvé par le conseil municipal sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'accepter en principe le projet de développement, conditionnellement à ce qu'une entente soit déposée pour la « boule thermomètre », le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement d'autoriser un membre du conseil municipal à participer à l'activité du 2 septembre 2008 au coût de 280,00 \$ dans le cadre d'une campagne de financement pour la Fondation de la Maison Michel-Sarrazin et d'autoriser les dépenses inhérentes.

3968-140708 **ACHAT FEUX DE SIGNALISATION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser l'achat de feux de signalisation auprès de la compagnie « Signalisation Lévis » au montant de 8 500 \$ approximativement.

3969-140708 **EMBAUCHE DU DIRECTEUR ADJOINT SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Considérant l'affichage du poste de « Directeur adjoint du Service de sécurité incendie » le 6 mai 2008;

Considérant le dépôt de la mise en candidature de M. Christian Paré;

Considérant les recommandations du comité des ressources humaines;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'embaucher M. Christian Paré à titre de directeur adjoint au Service d'incendie pour la période du 14 juillet 2008 au 31 décembre 2010 avec une période de douze (12) mois de probation et d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et M. Roch Lemieux, directeur général à signer le contrat de travail.

3970-140708 **MANDAT À LA FIRME DAA STRATÉGIES**

Il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement de mandater la firme « DAA STRATÉGIES » afin de préparer un devis préliminaire qui servira à une étude pour un développement futur sur les territoires de la Ville de Beaupré et de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. Les coûts seront assumés par les deux municipalités en parts égales.

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

. Aucune

3971-140708 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 18 h 45.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe